











Sécurité routière 86

Nº40 - décembre 2017

ÉDITO

A l'approche du 31 décembre, il me tient à coeur de rappeler à tous l'importance de bien préparer ce moment festif.

L'an passé, pendant la semaine du réveillon, nous avons déploré 5 accidents, qui ont fait 13 blessés dont 6 graves. Nous aurions pu avoir des morts. Pourquoi ? Parce que cette période cumule les facteurs de risque : conduite de nuit, visibilité réduite, accumulation la fatigue, consommation d'alcool... Et l'inattention.

Celle-ci aura été la principale cause mortel d'accident dans département en 2017 !

Il est essentiel de prévoir son "Sam", celui qui a le "permis R" ou

"permis retour" comme l'appelle souvent. Ce n'est pas seulement celui qui ne boit pas, c'est celui qui reste attentif et vigilant. À lui qui transporte ses passagers en toute sécurité, la Sécurité routière dit "Respect". Je "Merci". personnellement Merci de veiller sur ses proches, merci d'éviter un drame. Merci de lutter contre l'accidentalité routière. Il n'est pas interdit de sabrer le champagne, soyons joyeux, mais sans prendre de risque pour soimême et pour les autres.

Bonne route et bonnes fêtes, en toute sécurité!



Cécile Geneste, Directrice de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne

La Ceinture de sécurité pour tous

Les Français le reconnaissent dans les sondages: 2 enfants sur 3 sont souvent mal ou pas attachés dans une voiture.

Pourtant, son port, par tous les usagers d'un véhicule léger, est obligatoire depuis 1990.

Beaucoup pensent que sur un petit trajet, proche du domicile, les risques d'accident sont nuls. En réalité à 50 km/h, un enfant de 10 ans non ceinturé devient un projectile propulsé comme un boulet de canon d'une demi-tonne sous l'effet de l'énergie cinétique accumulée.

Pour rappel, le port de la ceinture à toutes les places du véhicule permet d'éviter la projection à l'intérieur du véhicule lors d'un freinage brutal. Il conserve au conducteur possibilité de continuer à agir efficacement sur les commandes la protection accompagne lors déclenchement éventuel des airbags.

Outre son verrouillage, il faut veiller à ce que la ceinture de sécurité soit correctement positionnée, non vrillée, ni détendue sur son ensemble pour assurer une protection

Depuis le 1er juin 2001, un enfant de moins de 3 ans doit être transporté dans un siège « conçu à cet effet et



muni d'un système de retenue », typiquement une ceinture ou un harnais. convient de lui ôter tout vêtement épais pour lui éviter d'échapper à son harnais, s'il était trop ample, en cas de choc.

En cas de circonstances exceptionnelles (intégralité des places arrières occupée par des enfants de moins de 10 ans, absence de place à l'arrière ou places disponibles sans ceinture de sécurité) un enfant de plus de 3 ans peut être transporté sans siège auto à l'avant d'un véhicule, en utilisant la ceinture pour adulte et un équipement adapté.

De nombreux véhicules modernes sont équipés d'avertisseurs visuels ou audio de non port de la ceinture des usagers présents dans le véhicule, certains

systèmes immobilisent le véhicule si le conducteur l'oublie.

Le non port de la ceinture par le conducteur ou un passager mineur est passible d'une amende de 4è classe et de la perte de trois points sur le permis de conduire. Pour un passager majeur, il est redevable de l'amende sans perte de point pour le conducteur.

La lettre de la sécurité routière dans la Vienne - Lettre n°40 - Décembre 2017

Éditeur : Préfecture de la Vienne - Directrice de publication : Cécile Geneste, Directrice de Cabinet, Préfecture de la Vienne



ACTUALITÉS

> " 10 de conduite à Venours "

Du 11 au 15 décembre, près de 300 jeunes du lycée agricole de Venours, de la MFR Gencay et du collège Jean Monnet ont bénéficié d'une large opération de sensibilisation à la conduite et aux risques routiers. L'opération, mise en oeuvre par Groupama en collaboration avec la Gendarmerie nationale et la préfecture a mobilisé 5 gendarmes et 9 IDSR. Les jeunes ont bénéficié d'initiations à la conduite à bord de trois véhicules et participé à des ateliers autour des deuxroues motorisées, de l'alcool et des stupéfiants.



> "Animation pour le club UFOLEP à Moussac "

Une trentaine de licenciés et bénévoles de l'UFOLEP s'est retrouvée le 19 décembre à Moussac pour une demi-journée d'animation sur le thème de la sécurité routière. Dans un premier temps, ils ont bénéficié d'une session de révision du code de la route, puis ont assisté à un atelier de sensibilisation autour des risques pour les seniors. Un moment convivial et riche d'échanges qui s'est conclu par la distribution d'accessoires de sécurité routière.



> " Lancement du projet de supplément presse avec 7 à Poitiers "

Le 12 décembre, des journalistes de "7 à Poitiers", et un IDSR sont allés à la rencontre d'une classe de 4e au collège Jules Verne. Cette rencontre a constitué la première étape de travail sur le contenu d'un supplément presse dédié à la sécurité routière. Répartis par groupe de 3, les élèves se consacreront à un thème de leur choix : alcool au volant, usage du téléphone, interview d'un professionnel... qu'il traiteront avec l'aide des journalistes. L'atelier sur le thème de l'alcool au volant a permis de les immerger dans le sujet global de la sécurité routière. Le supplément paraîtra au printemps 2018.



L'acteur de sécurité routière du mois : Paul Cordean, IDSR, Délégué départemental Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Je suis devenu IDSR en septembre 2016. Je me suis impliqué dans la sécurité routière tout d'abord d'un point de vue professionnel. Je suis salarié au Comité Départemental UFOLEP Vienne et par rapport aux valeurs que nous défendons comme la citoyenneté et le vivre ensemble, nous avons décidé de sensibiliser nos licenciés et les personnes que l'on peut toucher à travers les manifestations et/ou les différents projets. De plus, je suis formateur en gestes de premiers secours et il me semblait pertinent de me former pour apporter certains compléments d'informations lors de mes interventions. D'un point de vue personnel, c'est une thématique qui me parle depuis l'obtention de mon permis. Il m'a permis de prendre conscience des dangers, et je trouve malheureux que de nos jours le nombre d'accidents et le nombre de tués soient encore aussi élevés malgré tous les moyens mis à disposition.



Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Je n'ai pas d'action particulière qui me tienne à cœur, pour moi elles sont toutes intéressantes mais je trouve qu'il est

important de faire passer des messages auprès de chaque génération, de l'enfant au senior sur les risques routiers à travers des actions d'information et de sensibilisation. En tant que citoyen, nous avons des droits et des devoirs à respecter que l'on soit piéton, cycliste ou conducteur, nous sommes tous concernés et RESPONSABLES. On se doit de continuer à mener des actions afin de faire évoluer les mentalités et ainsi sauver des vies...

	novembre 2016	novembre 2017	variation
Accidents	48	29	-19
Tués	2	0	- 2
Blessés	57	40	-17
dont blessés hospitalisés	23	12	-11
	janvier à novembre 2014	janvier à novembre	variation

	janvier à novembre 2016	janvier à novembre 2017	variation
Accidents	385	347	- 38
Tués	28	20	-8
Blessés	520	474	- 46
dont blessés hospitalisés	185	154	-31

L'AGENDA

18, 19 et 22 janvier : ateliers deuxroues motorisés et vélos/piétons au collège Descartes de Châtellerault

25 janvier : atelier deux-roues motorisés au Collège René Cassin de l'Isle Jourdain

26 janvier : supplément 7 à Poitiers rencontre avec un pompier du SDIS pour les collégiens de Jules Verne

La lettre de la sécurité routière dans la Vienne - Lettre n° 40 - Décembre 2017

Éditeur : Préfecture de la Vienne - Directrice de publication : Cécile Geneste, Directrice de Cabinet, Préfecture de la Vienne

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES